

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Le groupe BANQUE DE TUNISIE –BT-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mohamed Louzir et Nouredine Hajji.

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2012

(Chiffres en milliers de dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	Déc.-12	Déc.-11 *
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT,CCP et TGT		81 446	22 159
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	1	282 367	135 125
AC3	Créances sur la clientèle	2	3 010 423	2 866 711
AC4	Portefeuille titres commercial	3	173 353	165 897
AC5	Portefeuille d'investissement		152 654	148 001
	Placements nets des entreprises d'assurance	4	133 702	124 173
AC6	Valeurs immobilisées nettes		101 537	50 776
AC7	Autres actifs		34 602	29 293
	Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	5	49 163	25 210
	Titres mis en équivalence	6	25 808	43 857
	Ecart d'acquisition net	7	9 954	3 967
Total Actifs			4 055 008	3 615 169

(Chiffres en milliers de dinars)

PASSIF	Rubriques	Notes	Déc.-12	Déc.-11 *
PA2	Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers		608 048	342 389
PA3	Dépôts de la clientèle	8	2 344 884	2 330 538
PA4	Emprunts et ressources spéciales		57 491	79 073
PA5	Autres passifs		174 448	108 132
	Provisions techniques des entreprises d'assurance	9	245 043	201 674
Sous-Total Passifs			3 429 914	3 061 806

Capitaux propres		Notes	Déc.-12	Déc.-11 *
CP1	Capital		112 500	112 500
	(Titre d'auto contrôle)	10	-3 687	-3 753
	Réserves consolidées	11	389 135	354 097
	Résultats consolidés	11	67 333	59 655
	Actions propres			
Sous-Total capitaux propres			565 281	522 499
	Intérêts minoritaires	11	59 813	30 864
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires			4 055 008	3 615 169

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Hors Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2012

(Chiffres en milliers de dinars)

Hors Bilan		Notes	Déc.-12	Déc.-11 *
HB1	Cautions, avals et autres garanties données		365 731	317 088
HB2	Crédits documentaires		197 902	166 928
HB3	Actifs donnés en garantie		332 000	262 000
	Total Passifs éventuels		895 633	746 016
HB4	Engagements de financement donnés		141 581	160 514
	Engagements sur titres		1 677	2 388
	avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		763	450
	Total engagements donnés		144 021	163 352
HB6	Engagements de financement reçus		133	61
HB7	Garanties reçues		1 579 742	1 476 860
	Avals, cautions de garantie sur convention de portage		0	0
	Engagements hypothécaire sur prêts octroyés		399	498
	Total engagements reçus		1 580 274	1 477 419

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Compte de résultat consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2012

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	Notes	Année 2012	Année 2011 *
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 Intérêts et revenus assimilés		178 919	176 748
PR2 Commissions - Produits		35 378	33 547
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		15 579	14 398
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement		4 747	7 073
Total produits d'exploitation		234 623	231 766
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées		76 918	78 658
CH2 Commissions encourues		1 075	793
CH3 Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		-47	32
Total charges d'exploitation		77 946	79 483
Marge nette des activités d'assurance	13	6 574	7 730
Produit net bancaire		163 252	160 013
PR5/CH4 Dotations aux provisions sur créances et passif		20 297	33 494
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-1 690	-749
PR7 Autres produits d'exploitation		-28 890	-1 766
CH6 Frais de personnel		40 536	35 999
CH7 Charges générales d'exploitation		13 657	9 690
CH8 Dotations aux amortissements sur immobilisations		12 112	6 581
Résultat d'exploitation		107 230	76 764
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	12	333	2 081
PR8/CH9 Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		5 211	-253
Résultat courant avant impôt		102 353	79 098
CH11 Impôts sur les sociétés		20 780	11 936
Amortissement des écarts d'acquisition	7	507	339
Résultat des activités ordinaires		81 066	66 823
PR9/CH10 Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
Résultat net		81 066	66 823
Intérêts minoritaires	11	13 732	7 168
Résultat net, part groupe	12	67 333	59 655
Résultat net, part groupe par action (En dinars)		0,619	0,549

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Etat des flux de trésorerie consolidés

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2012

(Chiffres en milliers de dinars)

	Notes	Année 2012	Année 2011 *
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		231 093	219 367
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-91 032	-84 482
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		35 270	259 555
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-111 964	-265 635
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		47 822	-17 344
Titres de placement		0	-136 149
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-45 961	-48 822
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		8 428	-36 199
Impôt sur les bénéfices		-12 242	-6 144
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		10 468	18 541
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		17 499	607
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		89 381	-96 705
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 756	11 860
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-8 646	-22 776
Acquisition/ cession sur immobilisations		-11 280	-4 293
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-9 170	-15 209
Activités de financement			
Emission d'actions		0	-1 519
Emissions d'emprunts		-2 717	-3 186
Remboursements d'emprunts		-1 467	-12
Augmentation/diminution ressources spéciales		-20 810	-25 323
Dividendes versés		-42 719	-36 135
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		-67 713	-66 175
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-28	-91
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		12 470	-178 180
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	14	8 776	186 956
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		21 248	8 776

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2012

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2012 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans la société contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance.

La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

5. Provisions sur les créances

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque de Tunisie a retenu, à partir de l'exercice 2012, la valeur des garanties hypothécaires. Ce traitement a concerné les relations nouvellement classées parmi les actifs non performants (classe 2, 3,4 ou 5) au cours de l'exercice 2012 et dont les garanties hypothécaires sont dûment enregistrées et évaluées.

Périmètre de consolidation

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2012	2011	2012	2011
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	98,49%	98,44%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	99,99%	99,99%	53,78%	53,00%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	52,10%	52,01%	45,85%	45,65%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	99,99%	99,99%	98,03%	97,98%
Acquisition, construction et réaménagement				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	99,98%	99,98%	93,19%	93,06%
GENERALE D'INVESTISSEMENT DE TUNIS « GIT SARL »	100,00%	100,00%	93,01%	92,88%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	98,40%	98,41%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	50,52%	50,52%	49,75%	49,73%
Location de terrains et d'immeubles				
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,22%	56,81%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,06%	58,29%	53,78%	53,00%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	0,00%	41,95%	0,00%
SPFT CARTHAGO (1)	52,45%	40,91%	41,95%	31,35%

(1) La société SPFT CARTHAGO était consolidée par mise en équivalence courant l'exercice 2011

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2012	2011	2012	2011
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	30,00%	30,00%	28,38%	28,34%
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	72,88%	60,55%	44,29%	36,76%
SICAV RENDEMENT	6,38%	4,67%	3,66%	2,60%

Participations supérieures à 20 % non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Tx de détention	Motif d'exclusion
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe
DIRECT PHONE SERVICE	112	24,91%	Simple participation, pas d'influence
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENT IID	37	24,80%	Simple participation, pas d'influence
Air Liquide Tunisie	11 324	21,15%	Simple participation, pas d'influence
TFT - Transport de fonds de Tunisie	1 000	99,94%	La société n'est pas entrée en exploitation au 31/12/2012
SICOAC	2 335	23,27%	Pas d'influence notable, Contrôle exclusif groupe PEI

Notes sur le Bilan**Note 1****AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers**

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-12	déc.-11 *
Secteur Financier	360 766	-78 399	282 367	135 125
Autres secteurs	12 504	-12 504	0	0
	373 270	-90 903	282 367	135 125

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note 2**AC3 Créances sur la clientèle**

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-12	déc.-11
Secteur Financier	3 020 748	-10 809	3 009 939	2 865 845
Autres secteurs	484	0	484	866
	3 021 232	-10 809	3 010 423	2 866 711

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

Ce poste comprend les créances, liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note 3**AC4 Portefeuille Commercial**

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-12	déc.-11
Secteur Financier	169 784	0	169 784	164 041
Autres secteurs	3 569	0	3 569	1 856
	173 353	0	173 353	165 897

Ce poste comprend :

- Les titres de transaction: les titres négociables sur un marché liquide, qui sont détenus par l'établissement bancaire avec l'intention de les vendre dans un avenir très proche, qu'ils soient à revenu fixe ou variable.
- Les titres de placement: les titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne sont classés ni dans la catégorie des titres de transaction, ni dans la catégorie des titres du portefeuille d'investissement, ainsi que les revenus courus et non échus qui leur sont rattachés.

Note 4

Placements nets des entreprises d'assurance

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-12	déc.-11
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 971	2 059
Terrains et constructions hors exploitation	4 162	3 944
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	690	690
<i>Sous-Total</i>	6 823	6 693
Placements dans les entreprises liées et participations	30 488	30 488
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	71 848	57 069
Obligations et autres titres à revenu fixe	86 849	86 074
Prêts hypothécaires	399	498
Autres prêts	377	354
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	77 910	66 020
<i>Sous-Total</i>	237 383	210 015
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	523	519
Total	275 217	247 715
Effets des reclassements et éliminations	-86 032	-75 681
Effets des répartitions des capitaux propres	-55 483	-47 861
Placements nets	133 702	124 173

Les comptes des placements des sociétés d'assurance sont présentés conformément aux dispositions de la norme sectorielle 26 « Présentation des états financiers des entreprises d'assurance et réassurance ». Les retraitements opérés sur ces comptes consistent à reclasser les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes et à opérer la répartition des capitaux des sociétés filiales sur les titres intégrés dans cette rubrique.

Note 5**Part des réassureurs dans les provisions techniques**

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-12	déc.-11
Provisions pour primes non acquises	7 573	7 515
Provisions pour sinistres Vie	230	45
Provisions pour sinistres Non Vie	36 340	16 453
Autres Provisions techniques non Vie	5 020	1 197
Total	49 163	25 210

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note 6**Titres mis en équivalence**

(Chiffres en Milliers de dinars)

Valeur des titres mis en équivalence	% Ints 2012	déc.-12	déc.-11
CARTHAGO (1)	41,94%	-	22 638
SPCB	28,36%	2 588	2 661
SICAV RD	3,66%	17 484	13 218
SICAV CR	44,29%	5 736	5 340
Titres mis en équivalence		25 808	43 857
Contribution aux réserves consolidées		-685	6 986
Contribution aux résultat consolidé		333	2 081

(1) La société carthago est consolidée par intégration globale à partir de l'exercice 2012

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

La consolidation par mise en équivalence intervient lorsque la société mère exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière de sa filiale. L'influence notable est présumée lorsqu'une société dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale au cinquième (20%) des droits de vote de cette entreprise. La mise en équivalence consiste alors à substituer à la valeur comptable des actions de la filiale détenues par la société mère, la part correspondante dans les capitaux propres de la filiale (résultat compris).

Note 7**Traitement des écarts d'acquisition**

(Chiffres en Millions de dinars)

	2 012				2011	
	Ecart Total		Part Groupe		Part Groupe	
	Ec.Eval	Ec.Acq	Ec.Eval	Ec.Acq	Ec.Eval	Ec.Acq
FOSA	247	301	174	162	174	160
ASTREE	0	5 049	0	4 542	0	4 538
PLAC.TUNISIE	0	560	0	552	0	552
CARTHAGO	0	7 053	0	3 623	0	1 533
SCAN	9 000	3 006	3 775	1 260	0	0
Total Brut	9 247	15 969	3 949	10 139	174	6 783

Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition

	Ecart.Eval	Ec.Acq	Ecart.Eval	Ec.Acq
Taux	10,00%	5,00%	10,00%	5,00%
Cumuls Ant	173	3 455	173	2 477
Dots	0	507	0	339
VCN / Ecart	3 775	6 179	0	3 967
VCN	9 954		3 967	

Note 8**PA3 Dépôts de la clientèle**

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-12	déc.-11
Secteur Financier	2 438 297	-93 413	2 344 884	2 330 538
	2 438 297	-93 413	2 344 884	2 330 538

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Note 9**Provisions techniques brutes**

(Chiffres en milliers de dinars)

	déc.-12	déc.-11
Provisions pour primes non acquises Non Vie	24 031	22 204
Provisions d'assurances Vie	90 616	80 302
Provisions pour sinistres Vie	2 419	1 888
Provisions pour sinistres Non Vie	116 669	90 490
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	898	1 101
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	944	1 020
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	0	241
Autres provisions techniques Vie	1 258	654
Autres provisions techniques Non Vie	8 208	3 774
Total	245 043	201 674

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note 10**Titres d'auto contrôle****Titre d'auto contrôle**

(Chiffres en milliers de dinars)

	2012			2011	
	<u>% Détention</u>	<u>Valeur Nominale</u>	<u>% Intérêts</u>	<u>% Intérêts</u>	<u>Valeur Nominale</u>
Titres d'auto Contrôle					
Astrée	2,67%	3 001	53,85%	53,05%	3 001
GPT	0,61%	686	53,85%	53,05%	686
Git SA	0,00%	0	93,00%	93,01%	32
PT	0,00%	0	46,72%	46,77%	34
		3 687			3 753
Actionnaires BT					
BT	96,63%	108 706	98,43%	98,37%	108 746

Les titres d'autocontrôle représentent la part de capital dans la société mère détenue par les sociétés du groupe. Ces titres ne confèrent pas de contrôle à la société mère et font l'objet d'une élimination pour le calcul du pourcentage d'intérêts.

Note 11**Note sur les capitaux propres**

			(Chiffres en milliers de dinars)	
	<u>Secteur Financier</u>	<u>Autres Secteurs</u>	<u>déc.-12</u>	<u>déc.-11 *</u>
Capital	112 500	0	112 500	112 500
Actions d'Auto Contrôle (1)	-3 687	0	-3 687	-3 880
Contributions aux réserves consolidées	379 897	9 238	389 135	354 097
<i>Contributions au résultat consolidé</i>	60 703	6 630	67 333	59 655
<i>Intérêts Minoritaires</i>	28 878	30 935	59 813	30 864

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

(1) Les actions d'auto contrôle constituent les titres détenus par les sociétés du groupe sur la société mère. Ces titres ne contribuent pas aux réserves consolidées.

Note sur l'état de résultat

Note 12

Analyse sectorielle du résultat consolidé

(Chiffres en Milliers de dinars)

Secteur Financier				Autres secteurs			déc.-12	déc.-11
Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique			

Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement

BT	56 800						56 800	50 289
ASTREE		4 059					4 059	5 734
FOSA					46		46	52
GITSA					282		282	58
GITSARL					-2		-2	0
CARTHAGO (1)						4 340	4 340	
SCAN (2)						2 151	2 151	0
GPT			93				93	44
PT			373				373	931
SBT				218			218	462
BT SICAR				-1 181			-1 181	-76
SPPI				-179			-179	80
Total	56 800	4 059	466	-1 142	326	6 491	67 000	57 574

Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence

SPCB						-186	-186	-173
SVCR			-38				-38	-102
SVRD			557				557	458
CARTHAGO (1)								1 898
Total	0	0	0	0	-186	0	333	2 081
Total Résultat	56 800	4 059	985	-1 142	140	6 491	67 333	59 655

(1) La société CARTHAGO est consolidée par intégration globale à partir de 2012

(2) La société SCAN est entrée dans le périmètre et consolidée par intégration globale à partir de 2012

(*) Chiffres 2011 retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note 16)

Les contributions des sociétés du groupe sont présentées nettes des opérations intra-groupe. L'amortissement des écarts d'acquisition est imputé sur le résultat de la BT.

Note 13**Marge nette des activités d'assurance**

(Chiffres en Milliers de dinars)

	déc.-12	déc.-11
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	6 881	8 286
Résultat Technique de l'Assurance Vie	5 001	3 474
Résultat technique	11 882	11 760
Produits des placements Assurance Non Vie	11 339	10 987
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-1 734	-1 066
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-6 177	-6 216
Autres produits non techniques	381	142
Autres charges non techniques	-3 006	0
Impôts sur le Résultat	-2 887	-2 389
Marge intégrable	9 798	13 218
Elimination des opérations intra-Groupe	-3 224	-5 488
Marge nette des entreprises d'assurance	6 574	7 730

L'état de résultat des sociétés d'assurance a été totalement intégré dans une seule rubrique au niveau de l'état de résultat consolidé – Marge nette des activités d'assurance. Toutes les opérations réciproques s'y rattachant ont été éliminées sur cette marge.

Note 14**Dotations aux provisions pour créances et passifs**

(Chiffres en milliers de dinars)

	Intégration	Elimination	déc.-12	déc.-11 *
Secteur Financier	20 297	0	20 297	33 494
	20 297	0	20 297	33 494

(*) Données 2011 retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 15)

Dotations aux provisions constituée par la Banque de Tunisie en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n°91-24 relative à la division et la couverture des risques et la circulaire n° 2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

A partir de l'exercice 2012 la Banque de Tunisie a pris en compte la valeur des garanties hypothécaires estimées selon des expertises à 14.503 mille dinars. L'impact de la prise en compte de ces garanties sur les provisions requises est de 7.630 mille dinars.

Note sur l'état des flux de trésorerie**Note 15****Flux de trésorerie consolidé***(Chiffres en Millions de dinars)*

	<u>Var</u> <u>Trésorerie</u> <u>Filiales</u>	<u>BT</u>	<u>Secteur</u> <u>Financier</u>	<u>Autres</u> <u>Secteurs</u>	<u>déc.-12</u>	<u>déc.-11</u>
Activités d'exploitation						
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	2 005	45 817			47 822	-17 344
Trésorerie groupe						
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		4 883	6 433	8	8 776	186 956
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>			4 374	1	4 375	1 898
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		16 970	6 431	8	21 248	8 776
<i>Trésorerie groupe chez la Banque de Tunisie</i>			2 369	1	2 370	2 546

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

Note 16

Note sur les retraitements des exercices antérieurs

Les retraitements de l'exercice 2011 ont portés sur :

- R1 : Prise en compte des reclassements effectués au niveau des états financiers individuels de la Banque de Tunisie.
- R2 : Changement de la méthode de consolidation des SICAV en mise en équivalence au lieu d'une intégration globale

Bilan consolidé

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	Déc.-11 Publié	Déc.-11 Retraité	
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	103 694	135 125	R1 & R2
AC3 Créances sur la clientèle	2 898 083	2 866 711	R1
AC4 Portefeuille titres commercial	458 070	165 897	R2
AC5 Portefeuille d'investissement	209 726	148 001	R2
Titres mis en équivalence	24 360	43 857	R2
Ecart d'acquisition net	3 970	3 967	R2
Total Actifs	3 949 514	3 615 169	
PA3 Dépôts de la clientèle	2 168 782	2 330 538	R2
PA5 Autres passifs	108 216	108 130	R2
Sous-Total Passifs	2 900 134	3 061 806	
(Titre d'auto contrôle)	-3 880	-3 753	
Réserves consolidées	389 187	354 097	R2
Résultats consolidés	64 759	59 655	R2
Sous-Total capitaux propres	562 566	522 499	
Intérêts minoritaires	486 814	30 864	R2
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires	3 949 514	3 615 169	

Hors Bilan consolidé

(Chiffres en milliers de dinars)

Hors Bilan	Déc.-11 Publié	Déc.-11 Retraité	
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	324 988	317 088	R1
Total Passifs éventuels	753 916	746 016	
HB4 Engagements de financement donnés	145 087	160 514	R1
Total engagements donnés	147 925	163 352	

Compte de résultat consolidé

(Chiffres en milliers de dinars)

Rubriques	Année 2011 Publié	Année 2011 Retraité	
PR1 Intérêts et revenus assimilés	175 785	176 748	R1 & R2
PR2 Commissions - Produits	29 841	33 547	R1
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	29 140	14 398	R1
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	10 181	7 073	R2
<u>Total produits d'exploitation</u>	<u>244 947</u>	<u>231 766</u>	
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	71 379	78 658	R2
CH2 Commissions encourues	1 132	793	R1 & R2
<u>Total charges d'exploitation</u>	<u>72 543</u>	<u>79 483</u>	
Produit net bancaire	180 134	160 013	
PR5/CH4 Dotations aux provisions sur créances et passif	39 474	33 494	R1
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	-595	-749	R2
PR7 Autres produits d'exploitation	-1 745	-1 766	R2
CH6 Frais de personnel	30 047	35 999	R1
CH7 Charges générales d'exploitation	10 055	9 690	R2
Résultat d'exploitation	96 317	76 764	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 724	2 081	R2
Résultat courant avant impôt	98 294	79 098	
Résultat des activités ordinaires	86 019	66 823	
Résultat net	86 019	66 823	
Résultat net, part groupe	64 759	59 655	
<i>Résultat net, part groupe par action (En dinars)</i>	<i>0,596</i>	<i>0,549</i>	

Etat des flux de trésorerie consolidés

(Chiffres en milliers de dinars)

	Année 2011 Publié	Année 2011 Retraité	
Flux d'exploitation autres secteurs financiers	36 453	18 541	R2
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	-78 791	-96 705	
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement	15 238	-22 776	R2
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	22 805	-15 209	
Emission d'actions	-38 311	-1 519	R2
Emissions d'emprunts	-3 186	-3 186	R2
Dividendes versés	-55 270	-36 135	R2
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	-122 102	-66 175	

Note : 17

Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

I - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE BANQUE DE TUNISIE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 565 281 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 67 333 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe Banque de Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les notes n°5 (Provisions sur les créances) et n°14 (Dotations aux provisions pour créances et passifs) de l'annexe aux états financiers consolidés qui présentent les effets de la prise en compte par la Banque de Tunisie des garanties hypothécaires dans le calcul des provisions. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2012.

Tunis, le 20 Mai 2013

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir**